

AVISU CESEC 2025-50¹
AVIS CESEC 2025-50

Rilativu à u
Relatif au

Raportu annuale in materia d'ugualità trà donne è omi per l'annu 2025²

Rapport annuel en matière d'égalité femmes / hommes pour l'année 2025

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu a lettera di presentazione di u 09 di dicembre u 2025 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u **Raportu annuale in materia d'ugualità trà donne è omi per l'annu 2025 ;**

Vu la lettre de saisine du 09 décembre 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le *Rapport annuel en matière d'égalité femmes / hommes pour l'année 2025 ;*

Après avoir entendu, Madame Lauda Giudicelli-Sbraggia, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, de l'égalité femmes-hommes, de l'innovation sociale, du handicap, de la solidarité internationale et de l'Éducation, de la Formation professionnelle, de l'apprentissage, de l'orientation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la vie étudiante, et de l'innovation scientifique ;

¹ Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 51

NPAV : 0

Abstention : 12 (ACKER-CESARI Véronique, ANDREANI Christian, BARTOLI Anthony, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE jean, BOUDA Gêrôme, CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick, GODINAT Jean-Pierre, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NOBILI Laura, SANTONI Pierre, SUSINI Jean-Dominique)

Contre : 0

Pour : 39

² Rapport AC 2025/E5/376

À nant' à u raportu di Pat O'Bine, per a cummissione Educazione, furmazione, ghjuventù, addunita ghjovi u 11 di dicembre di u 2025 ;

Sur rapport de Pat O'Bine, pour la commission Education, formation, jeunesse, réunie le jeudi 11 décembre 2025 ;

***U Cunsigliu Ecnomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 16 di dicembre di u 2025, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita***

La présentation d'un rapport sur la politique menée sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes devant l'Assemblée de Corse relève de l'obligation légale au titre de la loi du 04 août 2014 « Pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » dont l'objectif est de combattre les inégalités signalées dans tous les secteurs d'activité.

Cette présentation porte sur les 2 axes de développement de cette politique, c'est-à-dire tant sur les actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mises en œuvre par la Collectivité de Corse au sein même de ses services que sur les actions relevant des politiques publiques qu'elle déploie sur le territoire insulaire.

En préambule, **le CESECC tient** à souligner l'engagement et le dynamisme de Madame la conseillère exécutive dans ce combat de longue haleine. **Il note** avec satisfaction la qualité du document qui lui a été présenté. Un document qui témoigne de la volonté affirmée de la Collectivité de Corse d'œuvrer dans ce domaine au-delà des obligations légales.

Un dispositif qui avance, mais trop lentement

Le CESECC a pu noter les évolutions positives au sein des services de la Collectivité de Corse. Cependant, force est de constater que, malgré les actions mises en œuvre, tant sur le plan national que local, il reste, pour les femmes, et ce de manière générale, des difficultés structurelles à percer le plafond de verre, à avoir des promotions et une rémunération comparables à celles des hommes. Aussi, **il invite** la Collectivité de Corse à réfléchir à la mise en place d'actions de type « discrimination positive » propres à réduire ces écarts au sein de ses services.

De plus, **il alerte** sur la nécessité d'effectuer un travail pour éviter le temps partiel imposé aux femmes.

Des voies et moyens à consolider

Le CESECC note avec satisfaction qu'il y a désormais un certain nombre d'indicateurs qui permettent l'objectivation de la politique mise en œuvre et la comparaison dans le temps, de l'évolution et des conséquences des actions mises en place. **Il encourage** la Collectivité de Corse à continuer dans cette voie en complétant progressivement ces indicateurs.

Le CESECC remarque que la Collectivité de Corse s'appuie régulièrement sur des structures de type associatif pour mener son action. A cet égard, **il s'inquiète** du fait que les contraintes budgétaires qui s'imposent à la Collectivité de Corse puissent avoir un impact négatif sur les aides apportées à ces structures associatives les contraignant par ricochet à diminuer leur pouvoir d'agir. C'est pourquoi **il suggère** à la Collectivité de Corse de porter une attention particulière aux aides financières apportées aux associations engagées dans la lutte pour l'égalité des genres.

Des leviers à mobiliser pour une action plus impactante

Le CESECC apprécie l'utilisation de la culture comme levier de communication sur les problématiques en lien avec l'égalité femmes / hommes car **il considère** qu'il s'agit d'un moyen des plus efficaces pour mener ce type de combat.

Toutefois, **il constate** que beaucoup de jeunes, filles comme garçons, sont encore maintenus dans les stéréotypes de genre par leur éducation. Or cette dernière étant un levier majeur, **il réitère** sa préconisation de l'avis N°2025-08 : « Rapport annuel égalité femmes / hommes pour l'année 2024 », visant à mettre en place un travail plus spécifiquement tourné vers l'éducation des jeunes garçons dès l'école primaire.

De plus, **il considère** comme essentiel de faire participer davantage les hommes dans la lutte contre les stéréotypes de genres.

Des actions à poursuivre et à développer

Le CESECC remarque la qualité du travail mené relativement au problème de la précarité menstruelle. Compte tenu de l'importance de cette action pour les femmes, **il suggère** qu'elle soit élargie aux centres de formations, CFA et chambre des métiers pour un relai de l'information auprès des entreprises et la distribution de protections périodiques.

De plus, afin de prendre en considération l'impact des menstruations douloureuses sur la qualité de vie au travail des femmes, **le CESECC suggère** que soit mis en œuvre de manière effective, dans le secteur public, des jours de repos dédiés. **Il considère** que la Collectivité de Corse pourrait être moteur de cette action en créant une clause de conditionnalité dans les aides qu'elle accorde aux entreprises avec la création d'une bonification pour celles qui mettraient en place un tel dispositif.

Toujours sur le plan de la santé, **le CESECC soulève** le problème de l'endométriose, maladie typiquement féminine et **suggère** de travailler à l'amélioration de la prise en charge des femmes atteintes de cette maladie, notamment par la reconnaissance de cette affection au titre des affections de longue durée. **Il souhaite** attirer l'attention sur le fait que les femmes vivant en Corse sont doublement impactées dans la mesure où elles sont dans l'obligation souvent de se déplacer sur le continent pour recevoir les soins nécessaires. Elles cumulent donc le problème du transport avec celui de la maladie, ce qui peut conduire à un renoncement aux soins. Aussi, comme il l'a rappelé dans sa motion N°2023-08 du 27 juin 2023, **le CESECC considère** qu'une prise en charge mieux adaptée pourrait être une piste pour résoudre ce problème.

Par ailleurs, **le CESECC persiste** dans son inquiétude déjà formulée dans son avis N°2025-08 : « Rapport annuel égalité femmes / hommes pour l'année 2024 », au sujet de l'avortement comme premier moyen de contraception. **Il insiste** une nouvelle fois sur la nécessité d'agir pour endiguer ce problème et **propose** de mettre en place des programmes d'éducation au fonctionnement du corps humain afin d'informer la jeunesse.

Sur le plan de l'éducation et de la formation, **le CESECC relève** :

- Le fait que les voies amenant vers les sciences ou les métiers techniques sont encore peu prisées par les filles ;
- Le fait que certains sports sont encore trop genrés.

Il invite à travailler davantage sur ces questions, à multiplier la promotion faite sur ces points afin de rompre les stéréotypes de genres qui s'y appliquent encore trop souvent.

Enfin, **le CESECC note** une nouvelle fois avec satisfaction, que le travail en faveur de l'installation des femmes dans les activités agricoles est poursuivi et présente des résultats positifs.

Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI